

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA RONDE, sous la présidence de M. SERVANT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM. SERVANT, GUILLAUME, PICHOT, PACREAU, PARPAY, CAILLAUD, TURGNE, Mmes GUINET, ROY-DRAPPIER, APPERCE, BOTREL, LOREAU.

Excusées : Mmes FEMOLANT, NEUFCOUR LIGONNIERE.

Secrétaire de séance : M. PARPAY

Date de convocation : 15/05/2018

-:-:-:-:-

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018.

**REHABILITATION DES ANCIENNES HALLES**

Le chantier se poursuit normalement. La fin des travaux est programmée fin octobre.

Des avenants devront être signés (pour la suppression de la ventilation double flux, le changement de cloisons intérieures et le remplacement d'un chéneau).

**TARIF DE LOCATION DES SALLES –ESPACE MULTIPOLE-**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de maintenir les tarifs pour 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

		Commune	Hors commune
PARTICULIERS	Grande salle	320 €	520 €
	Petite salle	avec cuisine : 140 € Sans cuisine : 75 €	
	Totalité	380 €	580 €
ASSOCIATIONS	Grande salle	Gratuité pour les 2 premières utilisations puis 150 € par week-end	520 €
	Petite salle	Gratuit	avec cuisine : 140 € Sans cuisine : 75 €

Location d'un week-end (prise des clés le samedi 9h – remise le lundi 9 h). Tout dépassement d'horaires entraînera un supplément de 30 € par demi-journée.

Dans le cas où la location de la grande salle ne serait que de 24 h, le tarif appliqué sera le suivant :

- particulier domicilié dans la commune : 200 €
- particulier hors commune : 350 €
- association hors commune : 350 €

Dans le cas où la location de la petite salle ne serait que de 24 h, le tarif appliqué sera le suivant :

- particulier domicilié dans la commune : 110 € avec cuisine / 70 € sans cuisine

Chauffage : Pour la grande salle, il sera demandé pour le chauffage à tous les utilisateurs (particuliers et associations), un supplément de 70 € par week-end, soit 35 € par jour.

Pour la petite salle, il sera demandé pour le chauffage à tous les utilisateurs (particuliers et associations), un supplément de 40 € par week-end, soit 20 € par jour.

Le Conseil Municipal décide que :

-Pour les réunions des établissements publics ou privés (syndicats, groupement), la location est gratuite (1 fois par an) ;

-Pour les réunions de famille (suite à des obsèques) : la location de la petite salle est gratuite ;

-Pour les activités de loisirs dispensées par un professionnel : 10 € de l'heure

-Pour les réunions ou assemblées générales d'établissement privé, (bancaire ou assurance), la location est fixée à 200 € (+ chauffage).

Une convention précisant les conditions de location et d'utilisation des locaux sera établie pour chaque location. Une attestation d'assurance sera exigée.

Une caution de 400 € sera demandée lors de la remise des clés.

### **LOCATION DU CABINET D'INFIRMIERS**

Monsieur GUILLAUME informe l'assemblée que Mme Marguerite MATRINGE-BA a signé un contrat de collaboration d'infirmier libéral avec Mr Pascal LIBRE. Il précise qu'un nouveau bail doit être signé et propose que le nouveau loyer soit fixé à 165 € charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 165 € charges comprises le montant du loyer du cabinet d'infirmier sis dans l'ancienne mairie et autorise Monsieur le Maire à signer le présent bail qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2018.

### **FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « La Ronde en Fêtes » a décidé de participer pour 500 € au feu d'artifice du 14 juillet.

Le Conseil Municipal accepte ce don et l'en remercie.

Considérant le caractère exceptionnel de cette année (orchestre Romain Delbano), Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation communale de 200 €.

Après discussion et vote (1 pour le scénario 19, 9 pour le scénario 21, 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'acheter le feu d'artifice –scénario 21- à 2285 € ttc. En allant le chercher, la commune récupérera le scénario 22 (valeur du feu : 2485 €).

### **DEMANDE DE L'AMICALE DES POMPIERS**

L'Amicale des sapeurs-pompiers a demandé une subvention pour l'achat de sangles. Monsieur Emmanuel TURGNE informe que ces sangles ne sont pas homologuées par le SDIS.

Monsieur le Maire propose de voter pour cette subvention.

Après vote (2 « pour », 10 « contre », le Conseil Municipal s'oppose à verser une subvention à l'amicale des pompiers pour cette acquisition.

### **CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Monsieur le Maire informe que la CDC Aunis Atlantique est labellisée "Territoire à Energie Positive" et qu'à ce titre la commune peut bénéficier du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

L'objectif de ce dispositif est de diviser par quatre les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2050. Pour ceci, les vendeurs d'énergie (fabricants et distributeurs) sont soumis à des objectifs d'économie d'énergie. Ils proposent donc aux consommateurs, par l'intermédiaire de sociétés délégataires (SONERGIA) de réaliser des économies d'énergie (CEE) achetées 4€HT /MWh valorisé.

Sont éligibles : l'isolation et le changement de chauffage des bâtiments publics et la rénovation de l'éclairage public.

Pour La Ronde, deux opérations sont proposées :

Isolation de la nouvelle mairie pour 24 892 €

Modernisation de l'éclairage public pour 62 164,09 €

Monsieur le Maire propose de signer les devis d'éclairage public financés ainsi :

SDEER : 31 082,05 €

CEE : 31 082,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de bénéficier de ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer les devis du SDEER.

### **CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Afin d'accompagner les collectivités à respecter leur obligations en matière de protection de données à caractère personnel, le syndicat mixte SOLURIS, propose d'assurer le rôle de délégué à la protection des données, de manière mutualisée pour l'ensemble de ses adhérents (DPD externe)

En tant que DPD, Soluris aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide:

D'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par Soluris.

## **TRANSFERT DE VOIRIE**

Par délibération en date du 05 décembre 2017, le conseil municipal a demandé le reclassement de la voirie communale d'accès au site de Bazoin dans le domaine public routier départemental.

Afin de réaliser l'acte de transfert, Monsieur le Maire informe le conseil que l'ensemble de la voie doit être classée en voie communale, domaine public de la commune.

Monsieur le Maire propose donc de classer la voie allant de la Croix des Marys (incluant l'ouvrage d'art de franchissement du canal longeant la route départementale n°116) à Bazoin (canal du Vieux Bèjou, limites des départements de Charente-Maritime et Vendée) en voie communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de classer cette voirie dans le domaine public de la commune, **de la transférer au Département** et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert **de propriété** dans le domaine public routier départemental correspondant.

## **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Le Maire de LA RONDE rappelle au Conseil Municipal :

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 26 avril 2018 relatif à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au sein de la commune,

**Considérant** qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune (ou de l'établissement),

**Considérant** que ce régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le cas échéant, d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de définir le cadre général de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois, ainsi que les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,

**Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et d'en déterminer les critères d'attribution.**

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Cécile DRAPIER-ROY fait remarquer que les contractuels employés au SIVOS St Cyr/La Ronde ne bénéficient pas de RIFSEEP contrairement aux agents communaux.

### **MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le personnel communal est mis à disposition du SIVOS ST CYR/LA RONDE depuis sa création. Des conventions de mise à disposition du personnel communal sont arrivées à échéance le 31 mars 2018. Monsieur le Maire propose de reconduire pour 3 ans ces conventions.

Monsieur le Maire précise qu'une convention pour un agent technique doit être modifiée et qu'une nouvelle convention sera signée avec le nouvel employé.

**Conformément à [l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008](#) relatif à la mise à disposition**, le Conseil Municipal est informé de la mise à disposition des agents suivants :

-un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du SIVOS ST CYR/LA RONDE, à compter du 1<sup>ER</sup> Avril 2018 pour une durée de 3 ans, pour y exercer au maximum 200 heures par an les fonctions d'Adjoint technique (afin d'assurer l'entretien des bâtiments et espaces verts de l'école).

-un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du SIVOS ST CYR/LA RONDE, à compter du 1<sup>ER</sup> Avril 2018 pour une durée de 3 ans, pour y exercer à raison de 976 heures par an les fonctions d'Adjoint technique (afin d'aider au restaurant scolaire et assurer l'entretien des bâtiments scolaires).

- un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du SIVOS ST CYR/LA RONDE, à compter du 1<sup>ER</sup> Avril 2018 pour une durée de 3 ans, pour y exercer à raison de 24 heures par an les fonctions de Rédacteur (afin d'assurer le secrétariat du SIVOS –partie social et paye-).

-un fonctionnaire stagiaire sera mis à disposition du SIVOS ST CYR/LA RONDE, à compter du 1<sup>ER</sup> juillet 2018 pour une durée de 3 ans, pour y exercer au maximum 200 heures par an les fonctions d'Adjoint technique (afin d'assurer l'entretien des bâtiments et espaces verts de l'école).

La convention pour le secrétariat sera revue en 2019.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique que la délibération du 27 février 2018 comporte des erreurs sur la dénomination des postes et demande de délibérer à nouveau sur ce sujet.

Monsieur le Maire précise que le tableau des effectifs du personnel est actuellement le suivant :

	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35ème	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35ème	1	1	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35ème	1	1	0
Adjoint technique	C	29,69/35ème	1	1	0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ouverture

- d'un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à temps complet ;
- d'un poste contractuel d'adjoint technique pour 4 mois (accroissement saisonnier d'activité) du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2018 ;
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 à temps non complet (temps 29,69 h/s)

Monsieur le Maire propose également de supprimer le poste d'adjoint technique (temps 29,69 h/s).

Le Conseil Municipal accepte cette modification et approuve le nouveau tableau des effectifs applicable au 1<sup>er</sup> juin 2018:

	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35ème	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35ème	1	1	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35ème	1	1	0
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	29,69/35ème	1	1	0
Adjoint technique	C	35/35ème	1	0	1

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

-Une famille de réfugiés géorgiens est arrivée dans le logement social.

-Un marché fermier est organisé fin juillet par le Comité des Fêtes.

-Alain GUILLAUME convie le Conseil Municipal à la cérémonie commémorative organisée par le Souvenir Français pour la guerre d'Indochine le vendredi 8 juin dans notre commune.

-Gérard PICHOT indique qu'un document unique de prévention est élaboré et que Félix POUGET devrait être nommé agent de prévention.

Il précise que la commission de voirie va réfléchir sur l'aménagement de bordures le long de la salle des fêtes (pour le programme 2019). Dans l'immédiat, Gérard PICHOT demande d'étudier l'achat d'une nouvelle tondeuse.

-Patrice PACREAU informe qu'à la prochaine rentrée scolaire des agents du SIVOS seront mis à la disposition du centre de loisirs pour compenser la modification du temps de travail suite au retour aux 4 jours d'école.

-Christophe PARPAY demande de revoir le rangement des véhicules dans l'atelier municipal et précise que le SDIS demande le renfort de la porte du local pompier (suite au vol de l'atelier municipal en mai dernier).

-Cécile ROY-DRAPIER demande l'enlèvement des fourreaux des panneaux de signalisation (ôtés dans la zone 30).

-Emmanuel TURGNE signale que le chemin du Bordelais est très abimé (plusieurs trous). Il demande également le suivi des projets suivants (city-stade et installation d'un journal électronique) = dossiers toujours en instance.